“Je vais vous faire à l’algérienne ! Je vais te tuer !” : condamné avec sursis pour avoir boxé un pompier à Reims

23/09/2018 à 12h19

Le 5 mai 2018, une équipe de trois pompiers intervient rue Pierre-Brossolette, dans le quartier Clairmarais à Reims, pour porter secours à un homme de 54 ans bien malade d’avoir trop bu. Il est allongé par terre, semi-inconscient, mais reprend suffisamment de force dans l’ambulance pour porter un coup de poing au visage du pompier occupé à mesurer ses paramètres sanguins.

> *« Je vais vous faire à l’algérienne ! Je vais te tuer ! Je vais te mettre une balle dans la tête ! », hurle-t-il ensuite à l’ensemble de l’équipage.*

[…] **Condamné à trois mois d’emprisonnement assortis d’un sursis avec mise à l’épreuve** , le quinquagénaire a l’obligation de suivre des soins et d’indemniser les victimes. Deux des pompiers obtiennent 250 euros au titre de leur préjudice moral, le troisième 500 euros, mais également 100 euros à verser au service départemental d’incendie et de secours de la Marne, lui aussi partie civile à côté de ses hommes.

Ce n’est pas tout : 800 euros de frais de procédure à chacun des sauveteurs et au SDIS, soit une note globale de 4 300

euros.

L’Ardennais

Merci à Manu